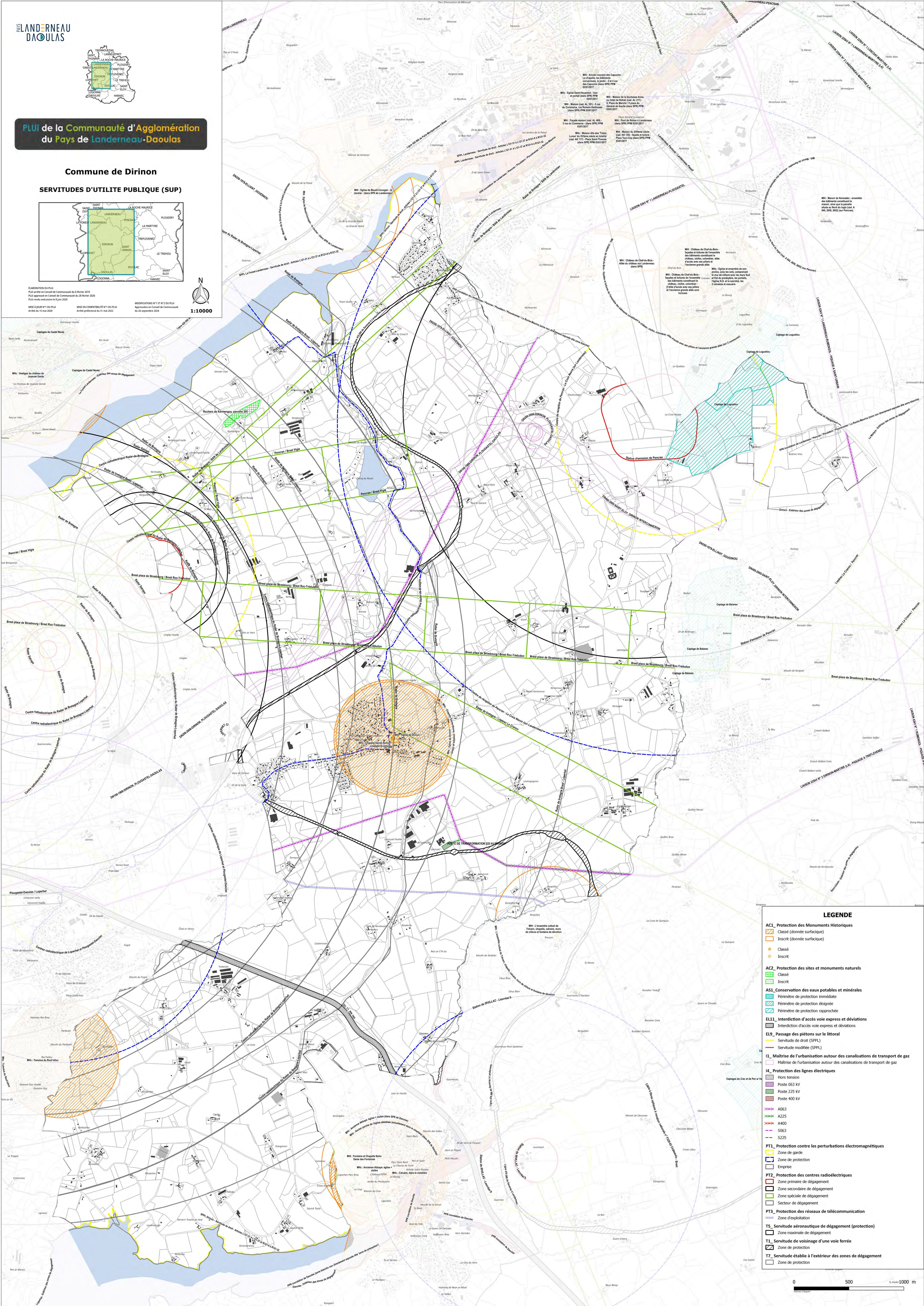




ÉLABORATION DU PLUI PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019 PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020 PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020		MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUI Approuvées en Conseil de Communauté du 26 novembre 2024
MISE À JOUR N°1 DU PLUI Arrêté du 16 mai 2020	MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUI Arrêté exécutoire du 31 mai 2022	



LEGENDE

- A31. Protection des Monuments Historiques**

 -  Classé (données surfacique)
 -  Inscrit (données surfacique)
 -  Classé
 -  Inscrit

A32. Protection des sites et monuments naturels

 -  Classé
 -  Inscrit

A51. Conservation des eaux potables et minérales

 -  Périmètre de protection immédiate
 -  Périmètre de protection éloignée
 -  Périmètre de protection rapprochée

E19. Interdiction d'accès voie express et déviations

 -  Interdiction d'accès voie express et déviations

E19. Passage des piétons sur le littoral

 -  Servitude de droit (SPPL)
 -  Servitude modifiée (SPPL)

I1. Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

M4. Protection des lignes électriques

 -  Hors tension
 -  Poste 063 kV
 -  Poste 225 kV
 -  Poste 400 kV

 A063

 A225

 A400

 S063

 S225

PT1. Protection contre les perturbations électromagnétiques

 -  Zone de garde
 -  Zone de protection
 -  Emprise

PT2. Protection des centres radioélectriques

 -  Zone primaire de dégagement
 -  Zone secondaire de dégagement
 -  Zone spéciale de dégagement
 -  Secteur de dégagement

PT3. Protection des réseaux de télécommunication

 -  Zone d'exploitation

T5. Servitude aéronautique de dégagement (protection)

 -  Zone maximale de dégagement

T1. Servitude de voisinage d'une voie ferrée

 -  Zone de protection

T7. Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

 -  Zone de protection

